



La Présidence paritaire et la Direction générale d'AKTO en déplacement en Guyane pour rencontrer les branches professionnelles et acteurs locaux de la formation et de l'emploi

Cayenne, le 9 mai 2022. Principal acteur de la formation et de l'emploi au sein des territoires d'Outre-Mer, AKTO accompagne 1 500 entreprises en Guyane pour répondre à leurs besoins en termes de recrutement, ainsi que de développement des compétences et des qualifications de leurs salariés. A ce titre, sa Présidence accompagnée de la Directrice générale sera présente durant trois jours en Guyane afin de rencontrer les représentants paritaires des branches professionnelles et les acteurs locaux de la formation et de l'emploi. L'occasion de dresser un bilan des actions menées par AKTO.

Avec l'entrée en vigueur de la loi "Avenir Professionnel", **le rôle d'AKTO a été renforcé dans les territoires d'Outre-Mer.** L'OPCO y assure depuis sa création en 2019 un service de proximité afin d'y **développer les actions adaptées aux besoins spécifiques des entreprises et des salariés de ses branches.** Par ailleurs, **AKTO s'est vu confier la délégation de services en Outre-Mer par 4 OPCOs** : Atlas, Opco 2i, l'Opcommerce et l'Opco Mobilités. De surcroît, depuis le 1^{er} janvier 2021, **AKTO est OPCO unique dans 4 départements et collectivités d'outremer** : Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon.

En Guyane, l'OPCO **accompagne 1 500 entreprises**, dont 600 pour le compte d'AKTO.

L'OPCO contribue à promouvoir l'Alternance auprès de ses adhérents et à **sécuriser l'emploi des salariés en poste avec la réalisation de diagnostics externes**, afin d'identifier les besoins en compétences dans chaque secteur stratégique. Enfin, AKTO attache une attention particulière à **accompagner les publics spécifiques, notamment les personnes en situation de handicap, les réfugiés ou les publics éloignés de l'emploi.**

Ainsi, **Raphael Caccia, représentant du collège salarié pour la Présidence de l'OPCO, et Laurent Barthélémy, Vice-Président, ainsi que Valérie Sort, Directrice générale, viennent à la rencontre des équipes d'AKTO en Guyane** du 09 au 11 mai. Au programme : Echange avec l'équipe d'AKTO en Guyane sous l'égide de Valérie Seguin, Directrice régionale, **installation du Conseil d'orientation, rencontres avec les partenaires de l'emploi et la formation sur le territoire** dont Pôle Emploi et AT Pro Guyane. Raphael

Caccia, Laurent Barthélémy et Valérie Sort prendront part à la **signature d'une convention avec AT Pro Guyane** ayant pour objectif de renforcer l'attractivité des métiers du périmètre de l'OPCO au bénéfice des publics démissionnaires et en reconversion professionnelle.

“Notre engagement en Guyane est concret, volontariste et mesurable auprès des entreprises et des salariés de nos branches professionnelles et de celles qui nous ont mandatées. Les enjeux d'emploi, de qualification et d'évolution des métiers sont réels et il nous revient d'adapter localement nos leviers d'intervention pour jouer pleinement notre rôle, notamment en termes d'accompagnement au renouvellement des pyramides des âges.” indique Raphael Caccia qui représente Jean HEDOU, Président d'AKTO

“Nous avons tenu à cibler notre déplacement sur les échanges avec nos partenaires afin d'ajuster nos actions et amplifier la valeur ajoutée de notre offre de service en particulier vers les TPE. A titre d'exemple, notre mission de développement de l'Alternance vise à s'amplifier dans les prochains mois grâce à l'action croisée de nos deux partenaires APEC et AGEFIPH Antilles-Guyane.” ajoute Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.